



PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET DU PREFET

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE  
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE 11 JUILLET 2013

## communiqué

### **Dispositif mis en place pour la soirée du 14 juillet 2013**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-191-0013 en date du 11 juillet 2013, afin de prévenir tout risque de troubles à l'ordre public à l'occasion des festivités du 14 juillet 2013, les ventes au détail des combustibles corrosifs, carburants à emporter et gaz inflammables sont interdites dans les stations service délivrant habituellement ces produits, à compter du samedi 13 juillet 2013 à 8 heures jusqu'au lundi 15 juillet 2013 à 8 heures, sur le territoire des communes de


- Grenoble
- Echirrolles
- Fontaine
- Saint-Martin d'Hères
- Gières
- La Tronche
- Saint-Martin le Vinoux
- Pont-Evêque
- Vienne
- Voiron
- Bourgoin-Jallieu.


De plus, la mise en œuvre d'artifices des groupes C2 et C3, conçus pour être lancés par un mortier est interdite si elle n'est pas assurée par une personne titulaire soit du certificat de qualification prévu à cet effet, soit d'un agrément préfectoral.


Une présence visible, adaptée et mobile des forces de l'ordre sera effective afin de s'assurer du respect des interdictions précitées.

Il est rappelé que tout contrevenant sera passible d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe.

#### CONTACT PRESSE

 04.76.60.33-44

 04.76.60.32.37

 [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)